



COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2014 à 20 heures 15

Présent(e)s : CARREL. H- HUGONOT.C- CHOLAT.C- FOUCAULT.I-MARTHELOT.V- FOURNIER.D-SCHAMME.C-MARTIN.T-MAUGIE.G-FOURNIER.V-METAIS.A-BERTHET-RAMBAUD.S-VEVE.B

Absent(e)s : NOVEL Denis

Secrétaire de séance : Didier FOURNIER

1° - Approbation du rapport du 20/10/2014 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) créée entre la CC Cœur de Savoie et les communes membres.

Ce rapport traduit les modalités de transfert de charges de la compétence périscolaire de la communauté de communes vers les communes de St Pierre d'Albigny, St Jean de La Porte, Fréterive et Cruet au 1^{er} avril 2014. Il traite également du transfert de l'aide financière que ces communes versaient à l'ADMR de St Pierre d'Albigny, charges qui seront transférées par ces 4 communes vers l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2015.

2° - Election d'un nouveau délégué titulaire auprès du SIVU assainissement de la vallée du Gelon suite à la démission de M. Christophe ARON.

M. CHOLAT Claude fait part de sa candidature et est élu à l'unanimité. Mme HUGONOT Christelle est élue déléguée suppléante.

3° - Convention entre la commune et RTE :

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer avec Réseau de Transport d'Electricité la convention relative à la construction de la ligne souterraine à courant continu de 320 000 volts entre Grande-Ile et Piosasco (Italie). Le tracé de la ligne passera en bordure (bande d'environ 6m de largeur sur une longueur de 75m environ) de 2 parcelles communales situées à Rottier et aux Iles.

Une compensation forfaitaire de 150 euros sera versée à la commune.

4° - Demande de protection d'un objet mobilier :

La commune dispose à l'église d'un exemplaire du Grand Catéchisme en images datant des années 1883-1893. Cet ouvrage présente pour la commune un intérêt historique, artistique et patrimonial c'est pourquoi le conseil municipal décide de demander sa protection au titre des Monuments historiques. Cette demande sera étudiée par la commission départementale des objets mobiliers.



5° - **Convention entre la commune et la chambre d'agriculture :**

La commune a opté pour l'épandage agricole des boues issues du traitement des eaux usées par la station d'épuration. La chambre d'agriculture par l'intermédiaire de la mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE) intervient pour contrôler la sécurité sanitaire de l'épandage, l'utilisation raisonnée de ces boues afin de protéger l'environnement et d'éviter les pollutions des sols, des nappes et des cours d'eau. Elle apporte également une assistance technique et réglementaire aux agriculteurs en matière de pratiques d'épandage. Le fonctionnement de la MESE est financé principalement par l'agence de l'eau, l'Etat et le CG. Depuis 2013, ce financement est insuffisant c'est pourquoi il est demandé une participation aux communes soit 200 euros/an pour une commune ayant une STEP de – 2000 EH.

6° - **Acquisition terrain :**

La commune décide de racheter à l'EPFL le terrain dont il assurait le portage foncier depuis 2012. Parcelle ZM 147 (32a74) située la Faranche pour un montant de 72 500 euros. Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié ainsi que ses annexes.

Cette transaction nécessite le virement de crédits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2315(23)	65 000 €	
2113(21)		65 000 €

7° - **Virement de crédits :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022	250 €	
7391178 (014)		250 €

NB : La délibération relative à la subvention classe de découverte est reportée au prochain CM afin d'avoir plus de précisions sur les montants votés par les 2 autres communes concernées.

Questions diverses :

- Suite à la démission de Christophe ARON, certains élus ont fait part de leur souhait de le remplacer dans les commissions municipales concernées. Le tableau rectifié de ces commissions vous a été transmis par mail.
- Travaux d'aménagement autour de l'école : Ils débuteront le 05 janvier 2015 pour une durée de 6 semaines. Fin prévue pour la fin des vacances de février. Choix final des couleurs transmis le 08/12/2014 à Tennis d'Aquitaine



- Bulletin Cœur de Savoie sera livré à la mairie autour du 20/12/2014. Vous serez informés par mail pour sa distribution.
- Cérémonie des vœux : vendredi 9 janvier à 18h30 à la salle communale. RDV à quelques-uns vers 16h30 pour la mise en place.
- Concert du 20/12/2014 : Ouverture de la billetterie à l'entrée de l'église à 19h45 : Viviane et Christelle
- Choix prestataire site internet : Le devis retenu est celui de Signé Blulette : 3 320 euros. Izabel prend contact avec la société pour envoi du bon de commande
- Colis de Noël : Vous serez informés par mail dès qu'ils seront disponibles pour venir les récupérer à la mairie
- Prochain CM : jeudi 29 janvier à 20h15